



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU
TERRITOIRE DE MWENGA
CHEFFERIE DE LUHWINDJA



PROJET DE REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR DU FORUM
COMMUNAUTAIRE

De la nature du forum communautaire.

- 1) Le forum communautaire est un cadre de concertation, regroupant les représentants de la Société Twangiza Mining, d'une part, et les représentants de la population de Luhwindja, d'autre part (cfr les lois nationales et les lois internationales en la matière).
- 2) La durée de vie du Forum Communautaire est indéterminée du fait qu'il est indispensable pendant et après la mine.

De la mission du Forum communautaire

- 3) Le Forum communautaire traite des rapports de partenariat qui doivent lier la Société Twangiza Mining et la population de Luhwindja au regard du protocole d'accord sur le cahier de charges signé par les deux parties.

Des membres du Forum communautaire

- 4) Est membre du Forum communautaire, toute personne attirée ou désignée par la Compagnie ou la couche socioprofessionnelle qui l'a déléguée et dont le mandat a été validé en plénière.
- 5) Tout membre du Forum communautaire est tenu de faire preuve de probité morale, intellectuelle et sociale. Il est donc respectueux de lui-même et des autres membres du Forum communautaire ainsi que ses pairs qui l'ont désigné, bref de toute la Chefferie et de ses institutions, c'est-à-dire qu'il travaille pour les intérêts de toute la communauté de Luhwindja et de la compagnie Twangiza Mining.
- 6) Tout membre du Forum Communautaire est tenu d'être régulier et ponctuel aux réunions de l'AG du Forum ou du sous-comité.



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU
TERRITOIRE DE MWENGA
CHEFFERIE DE LUHWINDJA



Du fonctionnement du Forum communautaire

- 7) Le Forum communautaire est constitué d'une assemblée générale, présidé par le (délégué du) Mwami, ^{son assemblée est un} organe de délibération et de recommandation de toutes les dispositions ayant trait aux rapports de partenariat entre la compagnie Twangiza Mining et la population de Luhwindja. Il se tient, en séance ordinaire, une fois par mois, le 4^{ème} samedi et toutes les fois que les deux parties le jugent indispensable, en séance extraordinaire. L'ordre du jour est communiqué 48 heures avant à travers les invitations.
- 8) Qu'il s'agisse des réunions ordinaires ou extraordinaires, le Forum communautaire ne siège valablement que lorsque le quorum est atteint dans les deux parties, soit 51% des représentants de chaque partie. Faut de quorum, la tenue du Forum Communautaire est reportée au rendez-vous ultérieur ; s'il arrivait qu'à cette occasion ; le quorum n'est pas de nouveau atteint, le Forum Communautaire siège valablement.
- 9) Le Forum communautaire est constitué aussi des sous-comités de travail qui réunissent des experts de la compagnie et ceux de la communauté en vue d'approfondir et de projeter des solutions aux dossiers techniques, d'une part, d'assurer le suivi des recommandations du Forum Communautaire, d'autre part. Ils rendent compte à l'Assemblée Générale du Forum Communautaire.
- 10) Les sous-comités de travail sont les suivants :
- Le sous-comité en charge des Indemnisations, Relocalisation et (Construction)
 - Le sous-comité chargé des creuseurs artisanaux -
 - Le sous-comité de l'emploi -
 - Le sous comité des infrastructures, et du développement durable.
 - Le sous-comité sur l'environnement.
 - Les autres sous-comités sur ^{les autres} opportunités.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU
TERRITOIRE DE MWENGA
CHEFFERIE DE LUHWINDJA



11) Les autres animateurs des organes du Forum communautaire sont désignés par consensus par les deux parties, à savoir les représentants de la compagnie et ceux de la population de Luhwindja. Leur mandat est de deux ans, renouvelable pour autant qu'ils donnent satisfaction aux uns et aux autres.

Du déroulement des réunions

12) Les réunions de l'assemblée générale du Forum Communautaire se tiennent au bureau de la Chefferie dans la grande salle ; celles de sous-comités se tiennent là où les membres de ces sous-comités se donnent rendez-vous selon le temps et l'environnement qu'il fait.

13) Pendant les réunions, chaque participant est libre d'exprimer ses opinions mais dans le respect des autres membres du Forum Communautaire ou du sous-comité et dans le respect des textes légaux et réglementaires, d'une part, et celui de l'ordre du jour, d'autre part.

14) La prise des paroles est régulée par le modérateur.

15) Les recommandations du Forum Communautaire sont prises par consensus. Dans le cas ^{d'incompréhension} ~~échouant~~ ^{d'unanimité}, la question est renvoyée dans un sous-comité où des experts l'étudient minutieusement, réunissent tous les tenants et tous les aboutissants et reviennent au Forum communautaire avec des propositions des réponses pour entérinement. Au cas où l'impasse persiste, les parties se référeront, les représentants de la Compagnie à leur Directeur des Opérations et projets ou son délégué ; les Représentants de la population à sa Majesté le Mwami Naluhwindja (ou son délégué)



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PROVINCE DU SUD-KIVU
TERRITOIRE DE MWÉNGA
CHEFFERIE DE LUHWINDJA



De la perte de la qualité de membre :

- 16) Un membre du Forum communautaire perd cette qualité par :
- le manque de respect envers soi-même et envers les autres membres du Forum communautaire ou du sous-comité. (cfr art.5)
 - Des absences répétées non justifiées entraînant ainsi une démission tacite.

De l'administration du Forum communautaire

17) Le bureau du Forum Communautaire est constitué du Modérateur, du Modérateur Adjoint et de deux rapporteurs. Ce sont eux qui établissent les P.V et compte rendus des réunions et toute autre correspondance du Forum Communautaire. *tel que adopté par l'assemblée générale. Les membres du bureau sont voté par l'assemblée générale.*

18) Les bureaux des sous-comités sont composés chacun d'un modérateur et d'un rapporteur et remplissent les mêmes missions que celles dévolues au bureau du Forum communautaire à l'article 17.

De l'engagement sur l'honneur :

19) Les parties s'engagent à respecter ce R.O.I, à travailler pour l'établissement d'une relation apaisée, bénéfique à la compagnie, d'une part, et à la Chefferie de Luhwindja, d'autre part (partenariat gagnant-gagnant). *POUR UN PARTENARIAT GAGNANT-GAGNANT.*
De close

Fait à lubanda, le 10/09/2013